Nous commissaire nommé par l'academie royale
de chirurgie pour examiner une observation envoyé par
m.r Le roux chirurgien juré de s.t Lo en basse normandie
par laquelle il fait la description d'une thumeur ane-
vrismale causé par la dilatation de l'aorte, ainsi que
la remarqué m.r le roux qui malgré les precautions qu'il
a pris pour empescher le progrès de cette dilatation, tant
par les saignées reiterés que par le bandage contentif il
n'a pû reussir, ce qui a esté prouvé par l'ouverture de la
thumeur, ou il a trouvé une dilatation de l'aorte d'environ
quatres travers de doigt d'un poulce au dessous de la crosse
et qui avoit augmenté considerablement au point que
les deux dernieres des vrayes costes et les deux premieres
des fausses s'est trouvé rompû par l'eclat du poulce
qu'il que lignes de distance des vertebres du dos.

on trouve dans les autheurs, plusieurs histoires d'aneurisme
de la courbure de l'aorte qui ont produit de semblables
effets; dans quelques uns ce vaisseau etoit si prodigieusement
dilaté qu'il occupoit une grande partie de la cavité superieure
de la poitrine; il n'y a qu'a examiner la collection faite par
le docteur douglas sur les differens aneurismes.

m.r Le roux, dit qu'il a trouvé l'artere cartilagineuse

ARC54 n°63

Du costé anterieure de la poitrine.

Il est remarquable que l'aorte dilaté est ordinairement ossifié dans tout le voisinage du sac, et mesme l'arterre paroit si constamment ossifié ou durcie dans le commencement des aneurismes qu'il n'est pas facile de juger s'ils sont la cause ou l'effet de cet accident.

comme cet observation ne peut estre d'aucune utilité pour le progrés de la chirurgie, l'on n'en peut pas faire usage dans les memoires de l'academie. Deliberé a paris ce vingt sixieme juin mil sept cens quarante sept

Chappillon